

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2021-2024

Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
Cadre légal.....	3
Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep.....	4
Référénte accessibilité numérique	4
Schéma pluriannuel	4
Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique	5
Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés	5
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	5
Sensibilisation et formation des équipes internes.....	6
Recours à des compétences externes.....	6
Contrôle et validation de l'accessibilité	6
Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs	7
Périmètre d'application	8
Sites et applications ouverts au public.....	8
Kits pédagogiques	13
Plans d'action et bilans annuels.....	14
L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021	14
Bilan du plan d'action 2021-2022-2023	14
Plan d'action 2024.....	16
Nouveau schéma pluriannuel 2025-2027	16
Plan d'action 2025.....	16

Introduction

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de normes et de bonnes pratiques qui couvrent :

- les **aspects fonctionnels** ;
- le **design** ;
- le **développement technique** ;
- les **contenus rédactionnels et multimédias**.

Ces règles permettent de s'assurer que les supports numériques (sites Internet, applications mobile, progiciels, documents, vidéos...) sont parfaitement accessibles à tous les utilisateurs, y compris à ceux en situation de handicap.

Un site ou une application accessible permet, par exemple, de :

- personnaliser l'affichage selon ses besoins et à l'aide de réglages sur l'ordinateur ou le smartphone (grossissement des caractères, modification des couleurs, changement de la typographie, arrêt des animations, etc.) ;
- naviguer à l'aide d'outils d'assistance, comme des synthèses vocales ou des plages en braille ;
- naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile ;
- consulter les vidéos ou podcasts à l'aide de sous-titres ou de transcription.

Cadre légal

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne statuent que tout service de communication publique en ligne doit être accessible à toutes et à tous.

Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep

L'Onisep accorde un soin tout particulier à l'accessibilité de ses sites Internet, intranet, extranet, applications mobile et progiciels. L'Onisep s'engage à compter de 2021 dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

L'objectif est d'assurer, autant que possible, la prise en compte de l'accessibilité numérique et de ses règles par l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et le développement des sites et applications ainsi que dans la publication de contenus.

L'Onisep est également accompagné par des experts tiers, notamment pour la montée en compétences, l'audit, les arbitrages et la vérification des corrections tout au long des phases de conception et de développement.

Référente accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique par l'Onisep est pilotée par une référente accessibilité numérique nommée en interne. Il est possible de la contacter par courriel via accessibilite-support@onisep.fr.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ; d'accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formation ; de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers ; d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et, de manière générale, de veiller à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous sa responsabilité.

Schéma pluriannuel

Ce présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans (2021-2024), a pour objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place par l'Onisep pour rendre ses sites et applications accessibles à toutes et à tous.

Il est associé à un plan annuel d'action présenté en annexe.

Les principaux objectifs fixés par l'Onisep pour ce plan triennal sont les suivants :

- **identifier, nommer et former un référent ou une référente accessibilité** pour piloter le sujet et contrôler sa prise en compte ;
- **cartographier et évaluer l'existant** en réalisant des audits de conformité des services numériques (sites et applications) mis à disposition par l'Onisep ;
- **prendre en compte l'accessibilité numérique sur l'ensemble des nouveaux projets** ou des refontes de services numériques existants à l'aide d'accompagnements menés par des experts externes à toutes les étapes projet ;
- **améliorer l'existant** en réalisant des audits d'accessibilité qui déclenchent des actions correctives, un suivi et une validation par des experts externes ;
- **sensibiliser et former les équipes internes** à la prise en compte du handicap et des normes associées dans la conception et le développement de projets numériques ainsi que dans la conception et la publication de contenus numériques.

Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une organisation adaptée lors de l'achat, de la conception, de la production et de la maintenance des sites et applications. Elle implique également la sensibilisation et la formation des équipes, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap, notamment lorsqu'elles signalent des difficultés ou des points de blocage.

Les éléments ci-après présentent les critères sur lesquels l'Onisep souhaite s'appuyer pour prendre en compte et améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques.

Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux, notamment au travers des appels d'offres.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront ainsi adaptées dans le cadre des plans d'action pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

L'Onisep souhaite permettre l'intégration de l'accessibilité numérique dans ses clauses contractuelles (appels d'offres et devis), incluant des critères de notation et de sélection des prestations de services informatiques.

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que nos outils numériques soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Les services informatiques qui seront fournis dans le cadre d'appels d'offres et de recours à des prestataires informatiques externes devront respecter les textes légaux et réglementaires concernant l'accessibilité numérique, et suivre les critères d'accessibilité du RGAA ou de la norme européenne EN 301 549 V2.1.2 (2018-08). Il sera ainsi pris en compte dans nos procédures d'appels d'offres et de devis des critères de qualité et de compétences en accessibilité numérique, ainsi que d'engagement de conformité des services informatiques fournis aux normes d'accessibilité numérique en vigueur.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA seront rappelés pour chaque projet numérique.

Sites et applications existants

Un état des lieux complet des sites et applications mis à disposition par l'Onisep est programmé sur l'ensemble des plans d'action de 2021 à 2024 (voir « Périmètre d'application » p. 8). Il permet de publier une déclaration d'accessibilité et de conformité au RGAA pour chaque service numérique mis à la disposition du public.

Dans un second temps, cet état des lieux servira de base de travail pour prioriser les actions de formation et les actions correctives afin d'atteindre une meilleure accessibilité et une conformité au RGAA.

Ces priorisations correctives seront réalisées selon plusieurs facteurs, par exemple :

- le niveau d'accessibilité de l'existant ;
- le niveau de criticité du service pour les usagers ;
- les dates prévisionnelles de refonte des sites et applications.

Refontes et nouveaux sites et applications

À compter de la publication de ce schéma pluriannuel d'accessibilité, l'Onisep souhaite prendre en compte l'accessibilité numérique et la conformité RGAA sur l'ensemble des nouveaux services numériques ou des services refondus.

Pour cela, l'Onisep va progressivement intégrer des exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés.

L'Onisep s'appuie également sur des experts externes pour accompagner les équipes et les projets, contrôler et valider l'accessibilité.

Sensibilisation et formation des équipes internes

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de monter en compétences et de prendre en compte l'accessibilité numérique et le handicap.

Les plans d'action 2021-2022 ont priorisé l'état des lieux et l'appui aux nouveaux projets et projets de refonte. Le plan d'action 2023 permet de capitaliser sur les audits précédents et d'améliorer l'accessibilité, de poursuivre les audits et d'amorcer la montée en compétences des équipes internes, notamment sur l'accessibilité des contenus.

Recours à des compétences externes

L'Onisep s'appuie sur des experts externes pour être accompagné dans l'évaluation et l'amélioration de l'accessibilité des sites et applications numériques.

Ces experts interviennent notamment sur les actions :

- de sensibilisation et de formation à l'accessibilité numérique et à la prise en compte du handicap ;
- d'audits d'accessibilité numérique et d'accompagnement aux mesures correctives ;
- d'accompagnement pour la prise en compte de l'accessibilité lors de la conception et du développement de nouveaux sites et de nouvelles applications (ou de refontes).

L'Onisep est également accompagné dans l'élaboration et la mise à jour de ce présent schéma pluriannuel et du plan d'action triennal.

Contrôle et validation de l'accessibilité

En complément des audits menés pour la réalisation de l'état des lieux, lors de la mise en ligne initiale ou d'une refonte, chaque site ou application fait l'objet d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces contrôles sont effectués par des experts externes dans le cadre du marché public mentionné précédemment.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et contrôles intermédiaires qui seront organisées par les équipes, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs

Retours utilisateurs

Les personnes souhaitant signaler un problème, une difficulté ou un point de blocage d'accessibilité sur l'un des services numériques mis à disposition par l'Onisep peuvent le faire en écrivant à accessibilite-support@onisep.fr.

Implication des utilisateurs en situation de handicap

Tout au long de la période d'application de ce schéma, l'Onisep communiquera sur ses actions en faveur de l'accessibilité numérique auprès des usagers.

Périmètre d'application

L'Onisep gère plusieurs sites Internet, extranet, intranet et applications mobile à destination du public ou de son personnel.

Les tableaux ci-après listent l'ensemble des sites et applications identifiés à la dernière date de mise à jour de ce présent schéma pluriannuel. Ces tableaux seront régulièrement actualisés au fur et à mesure des travaux de cartographie et d'évaluation.

Sites et applications ouverts au public

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Onisep.fr	Site Internet	https://www.onisep.fr	89 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en juillet 2023. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en octobre 2023 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 89 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Onisep.fr.
Onisep.fr, page contact	Site Internet	https://www.onisep.fr/contact	93,6 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en avril 2022. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en septembre 2022 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 93,6 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité de la page contact.
Horizons 21 ^e	Site Internet	https://www.horizons2021.fr	65,71 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en octobre 2023. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Horizons21^e.
Folios	Site Internet	https://folios.onisep.fr	-	Ce site est programmé pour être dépublié avant la fin du schéma pluriannuel ; il ne sera donc pas audité.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Librairie Onisep	Site Internet	https://librairie.onisep.fr	-	<p>Ce site va être remplacé courant 2024 par une nouvelle version ; la version actuelle ne sera donc pas auditée. La nouvelle version sera auditée dès sa sortie.</p>
Mon orientation en ligne	Site Internet	https://www.monorientationenligne.fr	63 %	<p>Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 pour améliorer la conformité de l'accessibilité.</p> <p>Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Mon orientation en ligne.</p>
OnisepTV	Site Internet	https://onisep.tv.onisep.fr	82 %	<p>Un audit d'accessibilité a été réalisé en avril 2023. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en octobre 2023 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 82 %.</p> <p>Lien vers la déclaration d'accessibilité du site OnisepTV.</p>
Le Kiosque en ligne	Site Internet	https://lekiosqueenligne.onisep.fr	82,2 %	<p>Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 et se sont poursuivies au 1^{er} trimestre 2023 pour atteindre un niveau d'accessibilité de 82,2 %.</p> <p>Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Le Kiosque en ligne.</p>
Nouvelle Voie pro	Site Internet	https://www.nouvelle-voiepro.fr	81 %	<p>Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022 sur le site Nouvelle Voie pro. Des actions correctives ont été réalisées en 2023 et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 81 %.</p> <p>Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Nouvelle voie pro.</p>

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Onisep Sport	Site Internet	https://sport.onisep.fr	83 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 et en 2023 et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 83 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Onisep Sport.
OnisepDoc	Site Internet	https://documentation.onisep.fr	38,59 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022 et une décision de refonte du site a été prise. Le nouveau site sera livré au 1 ^{er} trimestre 2024 et un nouvel audit sera réalisé ensuite.
Onisep Services	Site Internet	https://www.onisep-services.fr	52,2 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 pour améliorer la conformité de l'accessibilité. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Onisep Services.
Orientation Bourgogne-Franche-Comté	Site Internet	https://orientation-bourgognefranche-comte.onisep.fr	42,9 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022 ; le niveau d'accessibilité était de 42,9 %. Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 et doit être réaudit en 2024 pour vérifier l'amélioration de son niveau d'accessibilité. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Orientation Bourgogne-Franche-Comté.
Orientation Centre- Val de Loire	Site Internet	https://orientation-centrevaldeloire.onisep.fr	-	Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 ; il n'est pour l'instant plus utilisé massivement. Il sera audité en 2024, en même temps que les autres sites conçus sur le même modèle.
Orientation région Réunion	Site Internet	https://orientation-regionreunion.onisep.fr	-	Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 et doit être audité en 2024 pour vérifier son niveau d'accessibilité.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Orientation Guyane	Site Internet	https://orientation-guyane.onisep.fr	-	Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 et doit être audité en 2024 pour vérifier son niveau d'accessibilité.
Mon CV en ligne	Site Internet	https://cvenligne.onisep.fr	-	Ce site va évoluer, un audit sera programmé après son évolution.
Les Cordées de la réussite	Site Internet	https://www.cordeesdelareussite.fr	-	Le site est déclaré non conforme et sera prochainement fermé. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Les Cordées de la réussite.
Nouvelles Chances	Site Internet	https://nouvelles-chances.gouv.fr	50 %	Audit réalisé en juillet 2021. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Nouvelles Chances.
Opendata	Site Internet	https://opendata.onisep.fr	-	Un audit d'accessibilité sera réalisé courant 2024.
JobDD	Site Internet	https://jobdd.onisep.fr	87 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en juillet 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 87 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site JobDD.
Agenda de l'orientation	Site Internet	https://agenda-avenirs.onisep.fr	63,8 %	Un audit a été réalisé mi-octobre 2022 ; le niveau d'accessibilité est de 63,8 %.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Atlas de la formation	Site Internet	https://atlas.onisep.fr	42,9 %	Un audit a été réalisé en février 2023 et relève un taux d'accessibilité non conforme de 42,9 % ; des améliorations doivent être apportées en 2024 sur le niveau d'accessibilité.
Banque pédagogique RESO d'Avenir(s)	Site Internet	https://reso-avenirs.onisep.fr	97 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en août 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 97 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site RESO d'Avenir(s).
Module lycée Avenir(s)	Site Internet	https://lycee-avenirs.onisep.fr	79 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en septembre 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 79 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Module lycée Avenir(s).

Kits pédagogiques

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Printemps de l'orientation	Site Internet	https://printempsorientation.onisep.fr	85 %	<p>Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre le niveau d'accessibilité de 85 %.</p> <p>Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Printemps de l'orientation.</p> <p>Cet audit servira à améliorer l'ensemble des kits pédagogiques et kits parents qui sont construits sur le même modèle technique.</p>
Préparer les salons et forums virtuels de l'orientation	Site Internet	https://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation	-	Un audit d'accessibilité sera réalisé courant 2024.
Les Métiers animés	Site Internet	https://kitpedagogique.onisep.fr/metiersanimés	-	Un audit d'accessibilité sera réalisé courant 2024.

Plans d'action et bilans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans d'action et de bilans annuels qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique.

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, de la complexité des sites et applications et de leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler de septembre 2021 à décembre 2024.

L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021

Des premières actions autour de l'accessibilité ont été menées à l'Onisep dès 2015 avec, par exemple :

- des formations à l'accessibilité Web et PDF animés ainsi qu'au Facile à lire et à comprendre auprès de la direction des éditions, du réseau régional, du studio, de la direction Web et du service handicap ;
- un premier audit d'accessibilité mené en 2015 sur www.onisep.fr.

À ce jour, les plus gros progrès d'accessibilité portent sur les vidéos (pour les personnes en situation de handicap auditif), avec, notamment :

- le sous-titrage (99 % des vidéos publiées sur onisep.tv sont sous-titrées) ;
- le service Acceo, qui permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone aux services d'obligation de formation des 16-18 ans, au service Mon orientation en ligne, au site Nouvelles Chances.

En 2021, le site www.nouvelles-chances.gouv.fr a été audité et une première déclaration d'accessibilité numérique a été publiée.

Bilan du plan d'action 2021-2022-2023

Dès septembre 2021, l'Onisep a mis en place et formé une équipe projet pour le suivi de l'accessibilité et nommé une référente accessibilité.

Courant 2022, l'Onisep a réalisé un état des lieux et commencé ses premiers audits de sites. Ainsi, les déclarations d'accessibilité ont été mises en place sur les différents sites audités.

Les sites en cours de refonte ou qui vont tout prochainement être refondus ont été écartés.

Les sites suivants ont été audités en 2022 :

- <https://nouvelle-voiepro.fr>
- <https://sport.onisep.fr>
- <https://www.onisep.fr/contact>
- <https://printempsorientation.onisep.fr>
- <https://documentation.onisep.fr>
- <https://lekiosqueenligne.onisep.fr>
- <https://www.monorientationenligne.fr>
- <https://concourspostprepas.onisep.fr>
- <https://commerce.onisep.fr>
- <https://ingenieur.onisep.fr>
- <https://filmsannuels.onisep.fr>
- <https://www.onisep-services.fr>
- <https://orientation-bourgognefranche-comte.onisep.fr>

Les sites suivants ont été audités en 2023 :

- <https://www.onisep.fr>
- <https://www.horizons2021.fr>
- <https://oniseptv.onisep.fr>
- <https://jobdd.onisep.fr>
- <https://atlas.onisep.fr>
- <https://reso-avenirs.onisep.fr>
- <https://lycee-avenirs.onisep.fr>
- <https://printempsorientation.onisep.fr>

À la suite de la démarche d'urbanisation des sites Onisep, les sites suivants ont été fermés en 2023 :

- <https://commerce.onisep.fr>
- <https://ingenieur.onisep.fr>
- <https://concourspostprepas.onisep.fr>
- <https://moa.onisep.fr>
- <https://www.onisep.fr/pro2science>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/handicap>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/transportaerien>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/modeetluxe>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/artisanat>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/industrie>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/centrepompidou>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/jardinerie>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/plasturgie>
- <https://kitpedagogique.onisep.fr/anfa>
- <https://kitparents.onisep.fr/apreslebac>
- <https://kitparents.onisep.fr/apresla3eme>
- <https://kitparents.onisep.fr/projetorientation>
- <https://www.secondes-premieres2022-2023.fr>
- <https://www.terminals2022-2023.fr>

Actions de formation 2023

Des actions de formation ont été menées pour les équipes engagées dans la production éditoriale : une session ciblée a été organisée à distance pour les chefs de projet Web et les développeurs début 2023.

À l'automne 2023, 4 sessions ont été mises en place pour les équipes des ressources éditoriales transmédias ; 1 session pour l'équipe du studio et la direction artistique ; 1 session pour les référents accessibilité (Web, ressources éditoriales, DSI, mission inclusion).

Poursuite de la bonne prise en compte de l'accessibilité pour les vidéos

Les vidéos produites par l'Onisep et publiées sur OnisepTV sont systématiquement sous-titrées et transcrites. L'Onisep souhaite poursuivre cette démarche et progresser dans l'accessibilité en travaillant sur de premières versions en LSF (langue des signes française).

Plan d'action 2024

Finalisation des audits et optimisation des sites existants pour atteindre un niveau d'accessibilité encore plus élevé.

Mise en place d'un plan d'action pour auditer les maquettes déjà réalisées, la future plateforme Avenir(s) et tous ses modules annexes entrants dans le programme Avenir(s).

L'Onisep souhaite impliquer davantage les utilisateurs en situation de handicap dans la conception de ses services numériques. La Dinum (Direction interministérielle du numérique) a été sollicitée, et a créé un groupe d'utilisateurs en situation de handicap pour tester l'accessibilité des sites et applications mobiles publics. Ces utilisateurs ne sont pas des experts en accessibilité, mais ont pour point commun d'avoir l'habitude de naviguer sur Internet et de posséder à titre professionnel ou personnel les matériels et logiciels nécessaires. Les tests ainsi effectués ne remplacent ni ceux réalisés à l'aide des logiciels de test, ni ceux réalisés par des professionnels experts en accessibilité. Ils peuvent, néanmoins, avoir une grande utilité pour montrer le degré d'efficacité des publics concernés sur les sites et applications testés, d'une façon concrète, sans nécessairement se référer au taux de conformité aux normes en vigueur.

L'Onisep propose de tester en premier lieu le site onisep.fr, notamment les vidéos, le moteur de recherche, les filtres, le téléchargement des documents et leur lecture, sur la base d'un parcours utilisateur avec une liste de tâches prédéfinies.

Dans un deuxième temps, l'Onisep soumettra des écrans de la plateforme Avenir(s) avec des parcours utilisateurs finalisés, un livre de recettes et une assistance côté Onisep.

Nouveau schéma pluriannuel 2025-2027

Un nouveau schéma pluriannuel 2025-2027 sera publié au dernier trimestre 2024, ainsi que le plan d'action détaillé 2025 associé.

Plan d'action 2025

Il aura comme objectif de poursuivre l'optimisation du taux d'accessibilité des sites Internet existants, d'auditer les nouveaux sites, notamment ceux issus du programme Avenir(s).